

## GAEC La Chelleraie Demande d'Autorisation pour 106 260 places de volailles

### Résumé non technique de l'étude d'impact

#### 1. LE CONTEXTE

Le GAEC la Chelleraie est un élevage actuellement enregistré pour 39300 places de volailles de chair. Céline et Joël Hocdé se sont installés en 2017 suite au départ à la retraite de Martine Heulot, l'ancienne exploitante. L'exploitation de Martine Heulot comportait un poulailler de 835 m<sup>2</sup>, un poulailler de 965 m<sup>2</sup>, et une stabulation pour des bovins à l'engrais (taurillons).

Le projet des exploitants consiste à spécialiser le site dans la production avicole. Ainsi, il est prévu de construire deux poulaillers de 1515 m<sup>2</sup> utiles, ce qui portera la capacité du site à 4830 m<sup>2</sup> et 106 260 places de poulets.

Les espèces élevées seront des poulets, des dindes, des pintades.

Les effectifs après projet seront supérieurs au seuil de l'Autorisation. (Rubrique 3660).

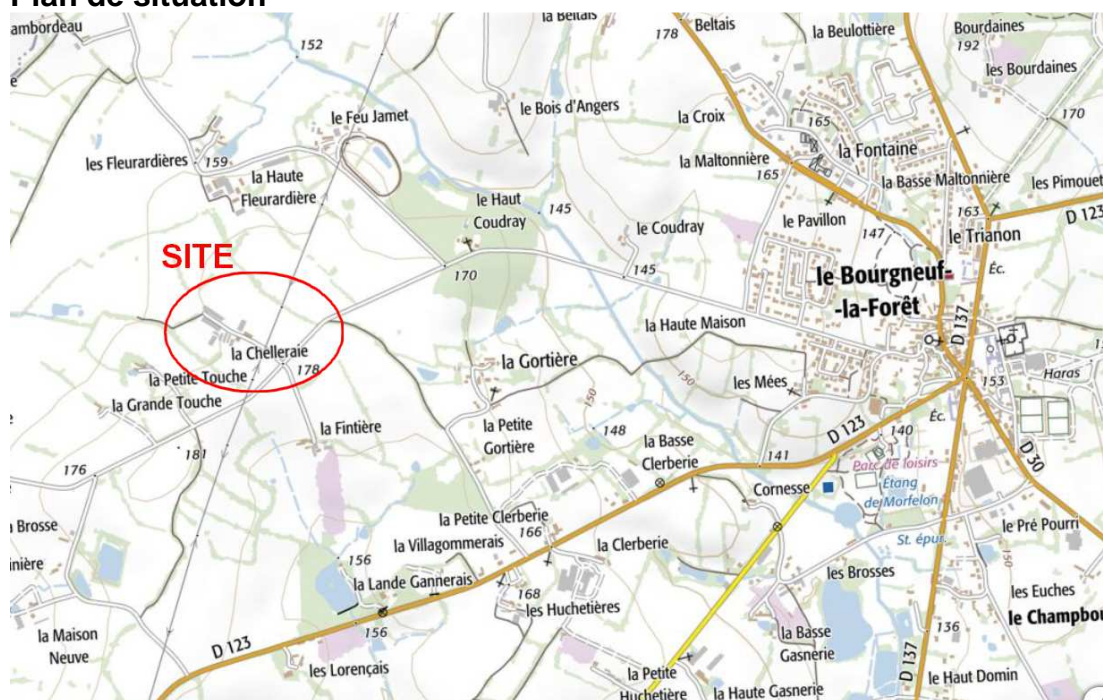
Le site devra également respecter la réglementation européenne sur les émissions dans l'air, notamment l'ammoniac, le méthane, et les particules fines (directive IED).

#### 2. LE SITE

Le site d'élevage est situé à 2.2 km à l'Ouest du Bourgneuf la Forêt. L'accès se fait par le Sud par la voie communale.

Le site est implanté dans un paysage bocager, où alternent haies, parcelles de prairies et de cultures séparés par des zones boisées.

#### **Plan de situation**



### **3. MILIEU NATUREL ET ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX**

#### **Sols**

Le site et les parcelles du plan d'épandage se situent sur la carte géologique au 1/50 000 ème de Laval. Le Bourgneuf la Forêt La forêt se situe au Nord-Ouest du Bassin paléozoïque de Laval, constitué de terrains sédimentaires et magmatiques de l'ère primaire.

Concrètement, les parcelles du GAEC La Chelleraie sont de type sables et sables limoneux.

Elles ont fait l'objet d'une étude agropédologique en 2000.

#### **Plan d'épandage**

Le plan d'épandage est en fait un plan d'épandage de secours pour les lots de compost non-conformes. En effet , la totalité du fumier produit par l'élevage sera compostée. Le plan d'épandage se compose 65 ha 91 de SAU, 57 ha 60 de SPE Fumier de volailles et 56 ha79 de SPE Compost.

#### **Zone vulnérable**

Le site est situé en zone A de la Directive Nitrates, petite région « Région de Polyculture de Laval » et en zone d'actions renforcées nitrates ( ZAR) Mayenne Ouest.

Le compostage de la totalité des fumiers de volailles et la vente de compost normé permettront de réduire la pression azotée sur le plan d'épandage, et d'épandre sur la SAU un effluent de type I présentant moins de risques de lixiviation des nitrates que le fumier de volailles brut.

#### **Zone de répartition des eaux**

Les communes du rayon d'affichage et du plan d'épandage ne sont pas concernées par une zone de répartition des eaux.

#### **Périmètres de Captage**

Les périmètres de captage les plus proches sont « Marefelon » au Bourgneuf la forêt et « L'étang de la Forge » à Port Brilllet.

Aucune parcelle du plan d'épandage n'est concernée par ces captages. Ils distribuent par ailleurs une eau conforme aux normes de potabilité pour la consommation humaine.

#### **Natura 2000**

Il n'y a pas de zones Natura 2000 à proximité du site. La zone Natura 2000 la plus proche est à 31 km à l'Est.

**Récapitulatif des zonages environnementaux et distance au site**

ZNIEFFs	Distance au Site	Distance aux Parcelles d'épandage
<b>ZNIEFF 1 ETANG DE LA FORGE A PORT BRILLET</b>	4.4 km au Sud	2 km au Sud de l'îlot7
<b>ZNIEFF 2 ANCIENNE CARRIERE DE L'EUCME</b>	5.1 km au Sud-Ouest	4.2 km de l'îlot5 au Sud-Ouest
<b>ZNIEFF 2 LAC DE HAUTE VILAINE</b>	5.6 km à l'Ouest	4.6 km de l'îlot3à l'Ouest
<b>ZNIEFF 1 : ETANG DU MOULIN NEUF</b>	6 km au Sud	3.7 km de l'îlot7 au Sud
<b>ZNIEFF 2 : BOIS DES GRAVELLES</b>	5.6 km au Sud	3.3 km au Sud de l'îlot7
<b>ZNIEFF1 : ETANG DE CORNESSE</b>	7.8 km au Sud	6.3 km au Sud de l'îlot7
<b>ZNIEFF2 : ETANG D'OLIVET</b>	7.3 km au Sud - Est	4.1 km au Sud-Est de l'îlot 7
<b><u>Natura 2000</u> FR5202007 - Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume</b>	31 km à l'Est	25 km à l'ESTde l'îlot 7
<b><u>Zone vulnérable Nitrates</u></b>	Inclus dans le zonage	Inclus dans le zonage
<b><u>Zone d'action Renforcée Nitrates</u></b>	Inclus dans le zonage	Inclus dans le zonage
<b><u>Périmètres de captages</u></b>		
Marefelon	1.4 km	785 mètres de l'îlot 1
Port Brillet.	3.7 km	740 mètres de l'îlot 7

Ni le site, ni les parcelles d'épandage ne se situent en ZNIEFF, en Natura 2000 ou sur un périmètre de protection de captage. Compte – tenu des distances et de la topographie, ils ne sont pas susceptibles d'avoir un impact sur ces derniers.

La localisation en Zone d'actions Renforcée Nitrates induit des contraintes particulières au niveau de la fertilisation azotée, la pratique du compostage et la vente de compost permettront de diminuer les pressions organiques sur le plan d'épandage et ainsi d'assurer un équilibre de la fertilisation aussi bien azotée que phosphorée, indispensable à la préservation de la qualité de l'eau.

**Parc Naturel Régional**

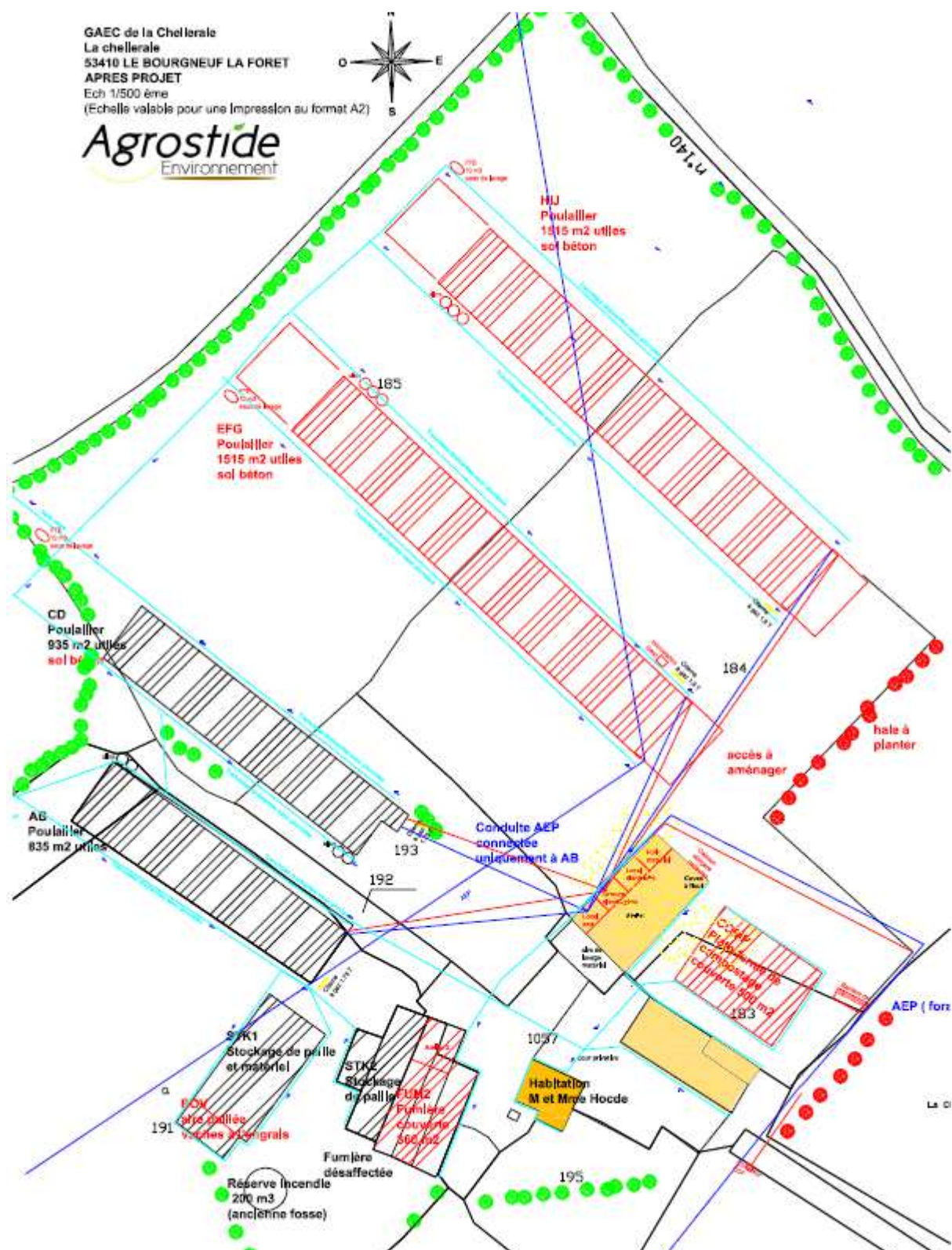
Le Parc Naturel Régional le Plus proche est le Parc naturel du Normandie – Maine, dont la limite se situe à Ambrières des Vallées.

Le site et les parcelles d'épandage ne se situent pas dans le périmètre du parc.



## 4. LE PROJET

Le projet consiste à construire deux nouveaux poulaillers de 1515 m<sup>2</sup> utiles, chacun, et à rénover le bâtiment CD.



Capacité des poulaillers et fonctionnement envisagé.

Poulailler	Surface utile	Nombre de places		
		Poulets	Dindes	Pintades
AB	965	21230	0	14475
CD	835	18370	0	12525
EFG	1515	33330	0	22725
HIJ	1515	33330	11110	22725
<b>TOTAL</b>	<b>4830</b>	<b>106260</b>	<b>11110</b>	<b>72450</b>

La capacité maximale du site en animaux, en présence simultanée, est donc de  
 → 106 260 poulets ou  
 → 11 110 dindes ou  
 → 72450 pintades

Le nombre de places maximum du site est donc atteint lorsque tous les poulaillers sont en fonctionnement « poulets ».

Le nombre d'animaux équivalents maximum est celui du fonctionnement « tout poulets » soit **106 260**.

### **Soit, au titre de la nomenclature des ICPE,**

**Rubrique 3660** : capacité du site, en présence simultanée, en **nombre de places supérieure à 40 000**.

→ **106 260 places de poulets de chair.**

Le site sera donc soumis à **Autorisation** au titre de la rubrique 3660 et devra également respecter la **directive IED** qui s'applique à partir de 40 000 emplacements de volailles.

### **Matériaux et intégration paysagère**

Les poulaillers existants sont en panneaux sandwich et fibrociment gris, avec des menuiseries et des portes vertes. Ils ne feront l'objet d'aucun changement. Les hauteurs au faîtage seront de 6m15 pour les poulaillers et 8m 30 pour la plate-forme de compostage. Les poulaillers à construire seront bardés en tôle de couleur grise, avec des portes, jupes et habillages brun lauze et une couverture en tôle gris ardoise. L'aire de compostage couverte sera bardée en tôles grises et couvertes en tôles gris ardoise.

### **Ventilation**

La ventilation est de type « ventilation dynamique ».

## Compostage

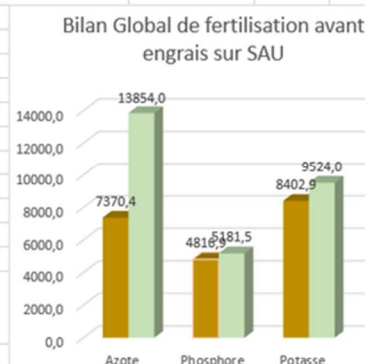
Le GAEC La Chelleraie compostera la totalité des fumiers de volailles. ( Procédé avec additifs microbiens, sur plate-forme couverte, éventuellement complété par un retournement d'andain). Les quantités de matières traitées seront égales 2.44 tonnes par jour. La pratique du compostage a été choisie car elle permet d'hygiéniser et de désodoriser le fumier de volailles, d'alléger la pression en phosphore sur le plan d'épandage en permettant la production d'un produit normé et exporté, de supprimer les stockages au champ de fumier de volailles brut.

## 5. ASSOLEMENT – AGRONOMIE ET BILAN DE FERTILISATION

Le bilan global de fertilisation avant engrais est calculé sur l'hypothèse « poulets + dindes », qui est la plus limitante en phosphore. Il est déficitaire.

Exploitation		GAEC de la CHELLERAIE APRES PROJET						
Assolement moyen		Quintaux ou tonnes	Corpen export productions			Exportations parcelle		
Culture	Surface ha	Rendement	N	P	K	N	P	K
Blé tendre	14,5	75	2,5	1,1	1,7	2718,75	1196,25	1848,75
orge	12	70	2,1	1	1,9	1764	840	1596
Triticale	11,6	70	2,6	1,1	1,6	2111,2	893,2	1299,2
Maïs grain	14,5	80	1,5	0,7	0,5	1740	812	580
Luzerne	10	12	46	12	35	5520	1440	4200
Bandes enherbées, divers	3,31	0				0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>65,91</b>	<b>Exportations des cultures, retenues sur SAU</b>				<b>13854,0</b>	<b>5181,5</b>	<b>9524,0</b>

Bilan Global de fertilisation sur SAU			
	Azote	Phosphore	Potasse
Production des volailles H2 Poulets-dindes	21898,0	14592,9	23130,8
bovins	1020,0	585,0	1695,0
+imports	0,0	0,0	0,0
-export Jérôme Bergère ( 48%)	0,0	0,0	0,0
-part traitée et exportée	15547,6	10360,9	16422,9
<b>Reste à gérer sur le plan d'épandage</b>	<b>7370,4</b>	<b>4816,9</b>	<b>8402,9</b>
Exportation des cultures	13854,0	5181,5	9524,0
<b>Solde</b>	<b>-6483,5</b>	<b>-364,5</b>	<b>-1121,0</b>
Solde par ha de SAU	-98,4	-5,5	-17,0
Pression par hectare de SAU	111,8	73,1	127,5



Le bilan global de fertilisation sera donc de -98.4 unités d'azote par hectare de SAU et -5.5 unités de phosphore par hectare de SAU.

### Pression d'azote directive nitrates

La pression d'azote Directive Nitrates calculée pour l'hypothèse « tout poulets » sera de 113.7 unités d'azote par hectare, valeur qui est bien inférieure à 170.

## 6. Emissions d'ammoniac.

Les émissions d'ammoniac sont calculées en fonctionnement « tout poulets ». Les émissions d'ammoniac, en 2018, elles étaient de 2799 kg. (Espèces élevées : poulets)

Après projet, elles seront de 7807 kg d'ammoniac

La pratique du compostage permet une réduction conséquente des émissions d'ammoniac.

## **7. Consommations annuelles d'eau et d'énergie.**

<b>Consommations d'énergie annuelles</b>	<b>AVANT</b>	<b>APRES</b>	<b>Remarques</b>
<b>Eau</b>	2200 m3	6300 m3	Arrêt des taurillons qui consommaient 1500 m3 par an en 2018
<b>Electricité</b>	12880 KW	37570 KW	
<b>Propane</b>	10 tonnes	27 tonnes	
<b>Fioul</b>	7000 litres pour les cultures et 2000 litres pour les poulaillers	7000 litres pour les cultures et 4000 litres pour les poulaillers	

## **8. Bien-être animal**

Le projet respectera les normes de bien-être applicables aux poulets de chair définies par l'arrêté ministériel du 28 juin 2010.

## **9. Capacité technique.**

Joël Hocdé est diplômé d'un BP Agroéquipements et de 18 ans d'expérience professionnelle comme mécanicien agricole.

Céline Hocdé bénéficie de 17 ans d'expérience dans l'élevage avicole ( chef de ferme avicole chez HUBBARD)

## **10.Capacité financière**

L'accord de principe de la banque, l'étude économique, et les derniers bilans et comptes de résultat sont joints au dossier. Le projet sera financé par un emprunt de 1 120 000 euros auprès du Crédit Mutuel.

## **11. Hygiène-sécurité du personnel**

L'exploitation n'emploiera pas de personnel, en dehors du personnel de ramassage qui intervient sous la responsabilité d'entreprises extérieures.

## **Prévention des accidents**

### **Numéros d'urgences**

Les numéros d'urgence sont affichés dans le sas. Le médecin le plus proche est au Bourgneuf la Forêt. Les casernes des pompiers les plus proches sont situées à Port Brillet, La Baconnière et Juvigné.

### **Trousse de secours**

Une trousse de secours permettant d'assurer les soins de première urgence est disponible sur le site.

### **Risques de chute**

La réserve incendie de l'exploitation est une ancienne fosse surélevée d'une hauteur de trois mètres, qui sera équipée d'un raccord pompier à hauteur d'homme. Il n'y a pas de risques de chute sur l'exploitation.

### **Risques d'intoxication**

Les produits vétérinaires et désinfectants seront stockés dans un local fermé à clé et inaccessibles aux personnes étrangères à l'élevage.

### **Risques d'écoulements de produits polluants et toxiques**

Trois cuves à fioul de 1500 litres sont à doubles parois.  
Le local phytosanitaire est aux normes : ventilé, fermant à clé et muni de rétentions.

### **Risque électrique**

Les installations électriques sont réalisées conformément aux normes en vigueur et seront vérifiées tous les cinq ans.

### **Incendie**

L'élevage sera muni de six extincteurs dont au moins un extincteur « feux électriques » et d'une réserve incendie de 200 m<sup>3</sup> (Ancienne fosse béton)